

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite_011-23-chem | Associations. Item](#)[Thouvenin. Annales de l'hygiène publique, 1847, t. 37 | Utilité morale des sociétés de prévoyance](#)

Thouvenin. Annales de l'hygiène publique, 1847, t. 37 | Utilité morale des sociétés de prévoyance

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0590

SourceBoite_011-23-chem | Associations.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Thouvenin](#)

Références bibliographiques[\[anonyme ou collectif\] annales d'hygiène publique et de médecine légale, t. 37, 1847](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Thouvenin
Ann hyg. publ.
1842
737.

Utilité morale de soc. de bienfaisance.

590

"Les socs. sont non seulement utiles, en fournissant aux membres malades de secours qui les empêchent de tomber dans la misère, mais encore en inculquant à tous des idées d'ordre et de bonne conduite; chaque membre est intéressé à ce que aucun ne défaille, par son inconduite, le charge utile sur lui, le secours hebdomadaire devant être réparti au moment où se présente ch. l'a bonieux gagne, sans même provoquer une maladie feinte ou volontaire."

(103)

(sur la santé de population
des socs de bienfaisance)



